

PACTE DE SOLIDARITÉ SANITAIRE DÉPARTEMENTAL



Lundi 23 mars 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES RÉUNIONNAIS



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Chères Réunionnaises,
Chers Réunionnais,

La Réunion vit une crise sans précédent consécutive à la propagation inquiétante du virus COVID-19. A situation exceptionnelle, des mesures exceptionnelles ont été annoncées par le Chef de l'Etat, afin de freiner cette propagation.

Cette situation plonge La Réunion dans un état d'urgence sanitaire, sociale et économique.

Dès le début de la crise, le Département, chef de file de l'action sociale, s'est pleinement mobilisé, en lien avec les autorités locales, afin d'appréhender au mieux l'évolution de l'épidémie et ainsi prendre des dispositions nécessaires afin d'assurer la

sécurité de ses agents et des usagers, tout en garantissant la continuité des services publics essentiels et d'urgence, nécessaires à la bonne prise en charge des publics les plus fragiles.

Personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants en rupture avec leur milieu familial, familles en situation de précarité, personnes en situation d'insertion, professionnels du social et du médico-social, assistants familiaux, etc., nous avons voulu prendre les mesures les plus adaptées à la situation spécifique de chaque Réunionnais, et de chaque acteur de nos territoires.

Le présent document permettra aux Réunionnais de prendre connaissance des dispositifs mis en place compte tenu de cette situation hors du commun. Je veux vous

assurer de notre détermination sans faille et de notre engagement total pour être à vos côtés, dans une démarche de solidarité sans précédent.

Je saisis cette occasion pour lancer un appel à la responsabilité de chacun d'entre nous dans le respect des règles de confinement et des gestes barrières. C'est ensemble, unis, solidaires et exemplaires, que nous parviendrons à traverser cette épreuve, pour préserver nos proches et tous ceux que nous aimons, face à cette terrible maladie.

Cyrille Melchior.

SOMMAIRE



4
**Personnes
âgées et
handicapées**

7
L'insertion



6
Famille / Enfance



7
**La coordination
et la mutualisation
des interventions**



PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

Élargir le portage de repas

Le Département met en place une aide exceptionnelle aux CCAS et aux opérateurs du réseau de l'aide alimentaire, afin d'élargir le portage des repas et toucher toutes les personnes âgées potentiellement en situation d'isolement du fait du confinement. Cette enveloppe, sans que son volume ne soit définitif, est estimée à **5 millions d'euros pour les 3 prochains mois**.

Livraison de paniers de fruits et légumes frais

En plus de ces paniers repas classiques, en lien avec le secteur agricole, la Collectivité organisera en lien avec les opérateurs la livraison de paniers de fruits et légumes frais au domicile des bénéficiaires les plus vulnérables pour une enveloppe estimée à **2 millions d'euros**.

RENFORCER LES INTERVENTIONS À DOMICILE ET SOUTENIR LES ACTEURS DU MAINTIEN À DOMICILE

Lutter contre l'isolement, c'est aussi renforcer les interventions à domicile

La présence des aides ménagères sera renforcée dans cette situation de crise avec une augmentation significative du nombre d'heures pour une enveloppe de **plus de 3 millions d'euros**.

Accompagnement des SAAD et des interventions en gré à gré pour augmenter le volume de leur intervention

Le Département va accompagner, le temps de la crise, les SAAD afin d'augmenter le volume de leur intervention et réduire ainsi les situations d'isolement des bénéficiaires des services. Cet investissement supplémentaire sera couvert par une enveloppe estimée à **5 millions d'euros**.



RENFORCER LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS ET DES PERSONNES ÂGÉES

Autre point fondamental, la protection sanitaire, physique, des personnes vulnérables et des professionnels des ESMS et des SAAD qui accompagnent concrètement les personnes âgées. Les 15 000 bénéficiaires recevront **un pack de première nécessité** (savon, mouchoirs, gants, masques).

Les professionnels et établissements bénéficieront d'**une dotation spécifique supplémentaire pour les dépenses d'équipement** nécessaire à leur protection et à celle de leur public, estimée à **3 millions d'euros**.

SOUTENIR LES PERSONNES ÂGÉES AVEC UNE FAIBLE RETRAITE

Les personnes âgées, prises en charge ou pas, par le Département bénéficiant d'une retraite trop faible (inférieure au RSA) et qui sont confrontées dans la situation actuelle à des difficultés accrues, recevront une **aide exceptionnelle de 150 euros**.



FAMILLE / ENFANCE

RENFORCER LA PROTECTION PHYSIQUE ET SANITAIRE DES ENFANTS ET DES FAMILLES, ET DANS LES FOYERS DE L'ENFANCE

Dotation spécifique aux assistants familiaux

Pour des dépenses accrues d'entretien et de bien-être des enfants, une enveloppe de l'ordre de **3,5 millions d'euros sur trois mois** est allouée aux assistants familiaux.

Fourniture de masques

Le Département va fournir **des masques aux enfants**, et aux **assistants familiaux** pour les trois prochaines semaines le temps que l'État, dans ses compétences de santé, prenne le relais.

Dotation spécifique en matériel éducatif et renforcement de l'équipe d'animation dans les Foyers de l'Enfance

Enveloppe allouée : **500 000 € sur 3 mois**



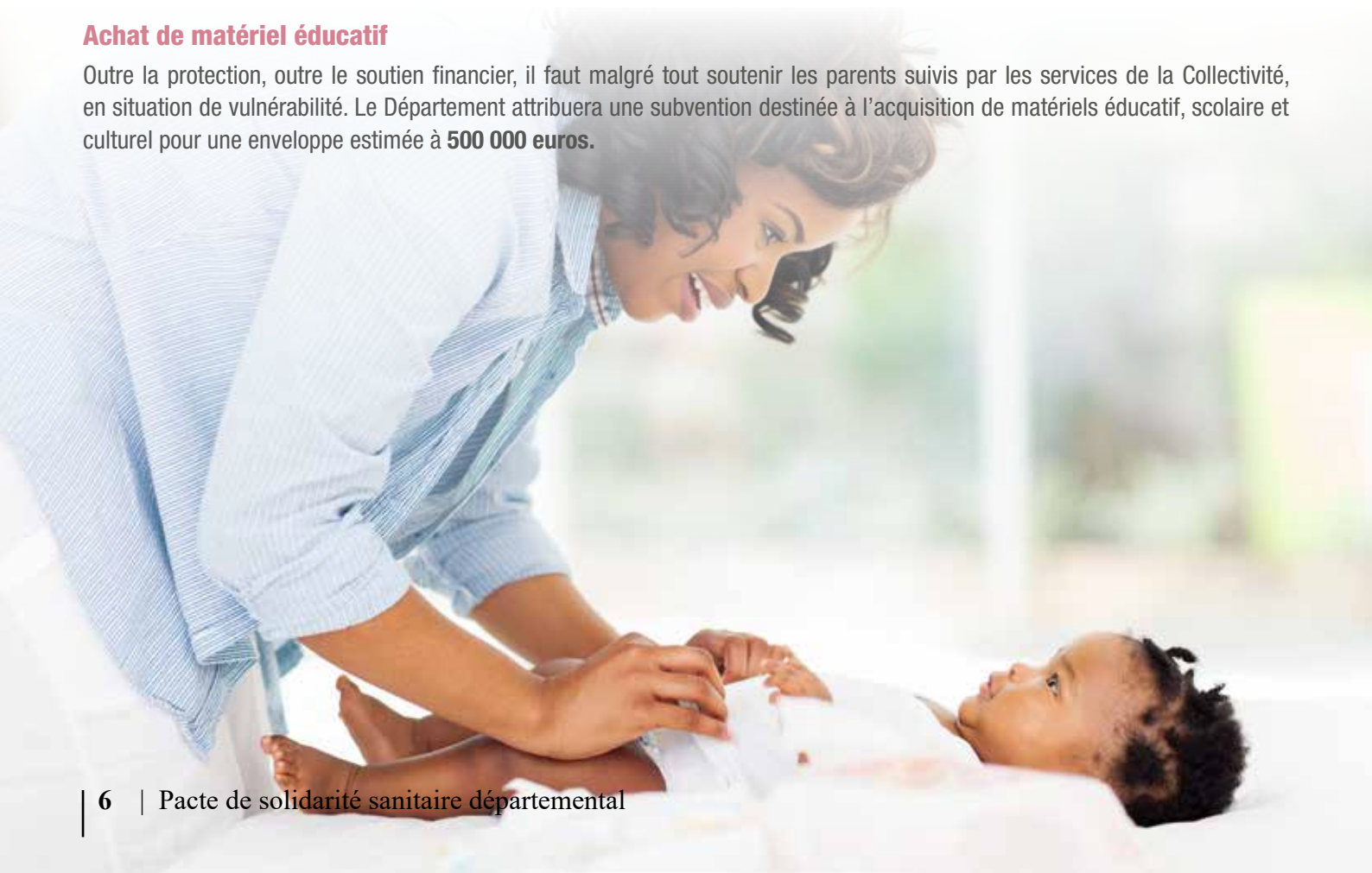
Aide exceptionnelle pour les autres structures d'hébergement de la protection de l'enfance

Le Département mobilisera une aide forfaitaire exceptionnelle pour renforcer les conditions d'hygiène et de sécurité à hauteur d'environ **500 000 € sur 3 mois**.

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PARENTS

Achat de matériel éducatif

Outre la protection, outre le soutien financier, il faut malgré tout soutenir les parents suivis par les services de la Collectivité, en situation de vulnérabilité. Le Département attribuera une subvention destinée à l'acquisition de matériels éducatif, scolaire et culturel pour une enveloppe estimée à **500 000 euros**.



L'INSERTION

GARANTIR LE PAIEMENT DES SALAIRES DES PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE ET CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE D'INSERTION COFINANCÉS PAR LE DÉPARTEMENT

Garantie du versement des salaires des bénéficiaires du RSA

Le Département, c'est aussi le soutien et la défense des personnes éloignées de l'emploi. Pour agir rapidement, pour agir efficacement et dans l'attente du déclenchement des aides de l'Etat au titre du chômage partiel, **le Département garantira pour les deux mois qui viennent le versement des salaires des bénéficiaires du RSA, recrutés en parcours emplois compétence ou dans les ACI**, par les employeurs soutenus par la Collectivité, soit 600 salariés en insertion en mobilisant une enveloppe d'environ 1,3 millions d'euros.

GARANTIR LA SURVIE DES JEUNES ENTREPRISES (CRÉÉES DEPUIS MOINS D'UN AN) SOUTENUES PAR LE DÉPARTEMENT

Aides aux créateurs d'entreprise soutenus par le Département

Pour ceux qui se sont engagés dans la création de leur propre emploi, **une première enveloppe de 320 000 €** sera débloquée pour doubler, après un examen au cas par cas, les aides aux créateurs d'entreprise soutenus par le Département.



LA COORDINATION ET LA MUTUALISATION DES INTERVENTIONS

MISE EN PLACE DE 5 PC ORSEC SOCIAL

Les 5 PC ORSEC Social sont mis en place afin de coordonner au mieux les interventions à l'échelle des territoires d'action sociale du Département, appel aux maires, aux CCAS, et aux acteurs de la gestion sociale pour avancer ensemble et **on n'oublie pas « nous reste tout NOUT CAZ et nous sauve des vies » !**

ESTIMATION DU MONTANT TOTAL 30 MILLIONS D'EUROS

GLOSSAIRE

ACI	Ateliers Chantiers d'Insertion	FDE	Foyers Départementaux de l'Enfance
ASE	Aide Sociale à l'Enfance	PEC	Parcours Emploi Compétence
CCAS	Centres Communaux d'Actions Sociales	RSA	Revenu de Solidarité Active
ESMS	Etablissements Sociaux et Médico Sociaux	SAAD	Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

www.departement974.fr